

fondation suisse pour la culture

**prohelvetia**

2022

Comptes annuels

## COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels sont comme précédemment présentés en conformité avec les recommandations Swiss GAAP RPC (en particulier RPC 21) relatives à la reddition des comptes. L'exercice 2024 fait état d'un résultat opérationnel positif (bénéfice) d'un montant de 454 kCHF que Pro Helvetia, en tant qu'organisation à but non lucratif aux termes de RPC 21, affecte au capital libre. Conformément à son mandat légal pour la promotion de la culture, Pro Helvetia a utilisé 99,25 % des fonds fédéraux alloués durant la période du Message culturel 2021-2024. Le solde restant (1'348 kCHF) sera réinvesti dans la période 2025-2028.

## COMPTE DE RÉSULTAT

Montants en kCHF (kCHF = milliers de francs suisses)	Annexe chiffre	2024	2023	Changement
Contribution fédérale		46'040	45'597	443
Autres contributions		94	86	8
Autres revenus		69	82	-13
<b>Total des revenus</b>		<b>46'203</b>	<b>45'765</b>	<b>438</b>
Charges liées aux projets		33'361	32'603	758
Frais de personnel		11'504	11'346	158
Autres frais d'exploitation		1'712	1'710	2
Amortissements		135	135	-
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>46'712</b>	<b>45'794</b>	<b>918</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>509</b>	<b>29</b>	<b>480</b>
Charges financières (produits financiers)		13	-100	113
Charges (produits) hors exploitation		-	-	-
Charges (produits) extraordinaires		-	-	-
<b>Résultat avant variation du capital du fonds</b>		<b>522</b>	<b>-71</b>	<b>593</b>
Variation du fonds projets et programmes propres		-976	-263	-713
<b>Résultat de l'exercice (avant affectation au capital libre)</b>		<b>-454</b>	<b>-334</b>	<b>-120</b>
Affectation au capital libre		454	334	120
<b>Résultat annuel</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

# BILAN

Montants en kCHF (kCHF = milliers de francs suisses)	Annexe chiffre	31.12.2024	31.12.2023	Changement
Caisse		10	17	-7
Banque		6'400	4'830	1'570
<b>Total liquidités</b>		<b>6'410</b>	<b>4'847</b>	<b>1'563</b>
Compte courant auprès de la Confédération		19'754	21'714	-1'960
Autres créances		171	55	116
Actifs de régularisation		166	170	-4
<b>Total créances</b>		<b>20'091</b>	<b>21'939</b>	<b>-1'848</b>
<b>Total capital de fonctionnement</b>		<b>26'501</b>	<b>26'786</b>	<b>-285</b>
Immobilisations corporelles mobilières	1	543	678	-135
Actifs financiers	2	587	563	24
Réserve des cotisations patronales	3	189	189	-
Acompte pour loyer à Paris	4	945	976	-31
<b>Total valeurs immobilisées</b>		<b>2'264</b>	<b>2'406</b>	<b>-142</b>
<b>Total actifs</b>		<b>28'765</b>	<b>29'192</b>	<b>-427</b>
Engagements à court terme pour projets de tiers en cours	5	14'528	14'621	-93
Autres passifs courants à court terme	6	469	420	49
Passifs de régularisation		539	480	59
<b>Total des passifs courants</b>		<b>15'536</b>	<b>15'521</b>	<b>15</b>
Engagements à long terme pour projets de tiers en cours	7	4'490	4'409	81
Provisions générales		-	-	-
<b>Total des passifs à long terme</b>		<b>4'490</b>	<b>4'409</b>	<b>81</b>
Capital de fondation		100	100	-
Fonds projets et programmes propres	8	6'880	7'857	-977
Capital libre		1'759	1'305	454
<b>Total fonds propres</b>		<b>8'739</b>	<b>9'262</b>	<b>-523</b>
<b>Total passifs</b>		<b>28'765</b>	<b>29'192</b>	<b>-427</b>

# TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Montants en kCHF (kCHF = milliers de francs suisses)	2024	2023
<b>A FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat annuel avant affectation au capital libre	454	334
Amortissements des immobilisations corporelles	135	135
Diminution / (augmentation) créances	1'844	5'243
Diminution / (augmentation) actifs de régularisation	4	-94
Augmentation / (diminution) engagements envers les tiers	-12	-2'906
Augmentation / (diminution) autres passifs	49	93
Augmentation / (diminution) actifs de régularisation	59	193
Augmentation / (diminution) provisions	-	-160
Augmentation / (diminution) fonds projets et programmes propres	-1'001	-287
<b>Total flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>1'532</b>	<b>2'551</b>
<b>B FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Investissements	-	-211
Diminution / (augmentation) actifs financiers	-	-
Diminution / (augmentation) acomptes	31	32
Diminution / (augmentation) participations	-	-
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>31</b>	<b>-179</b>
<b>C FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation des engagements financiers	-	-
Réduction des engagements financiers	-	-
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Variation de liquidités (A + B + C)</b>	<b>1'563</b>	<b>2'372</b>
<b>Vérification « Fonds liquidités »</b>		
État des liquidités au 1 <sup>er</sup> janvier	4'847	2'475
État des liquidités au 31 décembre	6'410	4'847
<b>Variation de liquidités</b>	<b>1'563</b>	<b>2'372</b>

# TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL

Montants en kCHF (kCHF = milliers de francs suisses)	État au 1.1	Entrées	Sorties	Résultat annuel	Affectation au capital libre	État au 31.12
<b>2023</b>						
Capital de fondation	100	-	-	-	-	100
Fonds projets et programmes propres	8'119	25	-287	-	-	7'857
Résultat annuel	-	-	-	334	-334	-
Capital libre	971	-	-	-	334	1'305
<b>Total capital propre</b>	<b>9'190</b>	<b>25</b>	<b>-287</b>	<b>334</b>	<b>-</b>	<b>9'262</b>
<b>2024</b>						
Capital de fondation	100	-	-	-	-	100
Fonds projets et programmes propres	7'857	24	-1'001	-	-	6'880
Résultat annuel	-	-	-	454	-454	-
Capital libre	1'305	-	-	-	454	1'759
<b>Total capital propre</b>	<b>9'262</b>	<b>24</b>	<b>-1'001</b>	<b>454</b>	<b>-</b>	<b>8'739</b>

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

### CORPORATE GOVERNANCE

#### Structure d'entreprise

La Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia est une fondation indépendante de droit public, dont le siège est à Berne et le Secrétariat à Zurich. Les tâches de Pro Helvetia sont définies par la loi du 11 décembre 2009 sur l'encouragement de la culture (LEC, RS 442.1).

#### Organisation

L'organe suprême de la fondation est le Conseil de fondation, qui est nommé par le Conseil fédéral. Le siège principal de la Fondation suisse pour la culture est subdivisé en cinq secteurs : « Innovation & Société », « Arts visuels & Design », « Arts de la scène, Musique & Littérature », « Réseau global & Affaires internationales » et « Communication ». À l'étranger, Pro Helvetia dispose de bureaux de liaison au Caire, à Johannesburg, à New Delhi, à Shanghai et en Amérique du Sud. La fondation gère également le Centre culturel suisse (CCS) à Paris et subventionne certains programmes de l'Istituto Svizzero ainsi que du Swiss Institute à New York (SINY). Son bureau de liaison à Moscou a été fermé le 31 décembre 2024.

#### Révision

L'organe de révision des comptes est nommé par le Conseil fédéral. Lors de sa séance du 19 avril 2023, le Conseil fédéral a désigné OBT SA, Zurich, comme organe de révision pour les exercices 2023-2025. Le réviseur responsable est Christian Siegfried.

L'organe de révision perçoit des honoraires d'un montant de 19'000 CHF pour l'examen des comptes annuels 2024 (exercice précédent CHF 19'000).

#### Effectif du personnel

Le nombre d'équivalents temps plein s'élève à 91,0 pour l'année sous revue (année précédente 94,5 équivalents temps plein).

### PRINCIPES DIRECTEURS

#### Principes régissant l'établissement des comptes

Les comptes de Pro Helvetia se fondent sur la base juridique spécifique suivante : loi fédérale du 11 décembre 2009 sur l'encouragement de la culture (en particulier art. 42 LEC). Les états financiers doivent être conformes aux normes généralement admises et répondre aux recommandations de Swiss GAAP RPC (notamment Swiss GAAP RPC 21) sur l'établissement des comptes.

Les présents comptes annuels comprennent non seulement ceux de Pro Helvetia à Zurich, mais également ceux des bureaux de liaison et du Centre culturel suisse de Paris. La période sous revue va du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024. La date de clôture du bilan est le 31 décembre 2024.

La devise de référence du rapport est le franc suisse (CHF). Sauf indication contraire, tous les chiffres présentés sont à lire en milliers de francs suisses (kCHF). Les petits écarts sont arrondis.

### Évaluation des créances

Le calcul est réalisé sur la base de l'état des créances au 31 décembre 2024, après déduction des correctifs de valeur individuels.

### Évaluation des immobilisations corporelles

Le bilan des immobilisations corporelles est établi en fonction de la valeur d'acquisition, déduction faite de l'amortissement économique nécessaire. En principe, les amortissements se calculent sur la base des valeurs d'acquisition déclinées de manière linéaire pour la durée d'utilisation estimée. La limite d'activation est de 5'000 CHF par objet individuel et de 30'000 CHF pour les achats collectifs. Durées d'utilisation estimées pour les immobilisations :

Aménagements spécifiques au locataire	15 ans
Équipements des bureaux	10 ans
Matériel informatique / hardware	3 ans

### Engagements pour les projets de tiers en cours

Les engagements pour les projets de tiers en cours sont présentés à leur valeur nominale. Ils sont comptabilisés dès qu'une demande de subvention est approuvée et qu'un engagement irrévocable est donc établi. Dans le cas de conventions de soutien pluriannuelles, seule la tranche annuelle courante est passée en charges et présentée comme obligation.

### Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation comprennent les charges et produits à recevoir qui n'ont pas encore été facturés (facture non encore créée/reçue). Les charges déjà payées ou comptabilisées pour des périodes futures (par exemple, les loyers/assurances payés d'avance) et les produits perçus sont également reportés sur l'année suivante.

### Provisions

Des provisions sont constituées lorsqu'un événement passé donne lieu à une obligation, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour honorer l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être faite. Si la sortie de ressources n'est pas probable, c'est-à-dire inférieure à 50 %, ou si elle ne peut être estimée de manière fiable, la situation est comptabilisée en passif éventuel.

## NOTES AFFÉRENTES AUX COMPTES ANNUELS

### 1 Immobilisations corporelles meubles

Montants en kCHF	Aménagements spécifiques au locataire		Équipement des bureaux		Matériel informatique		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Frais d'achat au 1.1	507	507	308	308	287	110	1'101	925
Entrées	-	-	-	-	-	211	-	211
Sorties	-	-	-	-	-	34	-	34
État au 31.12	507	507	308	308	287	287	1'101	1'101
Amortissements cumulés au 1.1	142	109	135	105	146	110	424	323
Amortissements	34	33	31	31	70	70	135	135
Amortissements sur sorties	-	-	-	-	-	34	-	34
État au 31.12	176	142	166	135	216	146	558	424
Valeur résiduelle des investissements au 31.12	331	365	142	172	70	141	543	678

## 2 Actifs financiers

Les actifs financiers ont été légués par testament à Pro Helvetia. La fortune mixte, fonds compris, reste inscrite sans modification jusqu'à son utilisation. Le fonds « Dorothea Thalmann-Steinmann » a été alimenté dans les mêmes proportions que les actifs financiers. Pro Helvetia peut disposer librement de la fortune concernée dans les limites des missions assignées à la fondation.

## 3 Réserve des cotisations patronales à la Caisse fédérale de pension PUBLICA

En 2008, Pro Helvetia a conclu un accord avec PUBLICA pour le financement de prestations spécifiques aux employeuses et employeurs. Au 31 décembre 2024, il y a une réserve de 189 kCHF (exercice précédent : 189 kCHF). Ces fonds seront utilisés sur demande de Pro Helvetia. Le taux d'intérêt est de 0,25 % (0 % l'année précédente).

## 4 Acompte pour loyer à Paris

Il s'agit d'un acompte à long terme du loyer annuel de 31 kCHF versé à l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) pour une partie du bâtiment du CCS de Paris, jusqu'au 31 décembre 2055.

## 5 Engagements à court terme pour des projets de tiers en cours

Ce poste comprend les engagements résultant des contributions octroyées pour des projets pour lesquels une sortie de liquidités est attendue dans les 12 prochains mois.

Montants en kCHF	2024	2023
Pro Helvetia Zurich	12'939	12'532
Pro Helvetia Antennes	1'589	2'089
État au 31.12	14'528	14'621

## 6 Autres passifs courants à court terme

Ce poste comprend, entre autres, les engagements envers les caisses de pension pour un montant de 124 kCHF (exercice précédent : 128 kCHF).

## 7 Engagements à long terme pour des projets de tiers en cours

Ce poste comprend les engagements résultant de contributions octroyées pour des projets pour lesquels une sortie de liquidités est attendue au-delà des 12 prochains mois.

Montants en kCHF	2024	2023
Pro Helvetia Zurich	4'313	4'177
Pro Helvetia Antennes	177	232
État au 31.12	4'490	4'409

## 8 Fonds projets et programmes propres

Le fonds projets et programmes propres comprend les moyens suivants, réservés pour des projets et des programmes propres planifiés à l'avance :

Montants en kCHF	2024	2023
Participations nationales	286	343
Activités de promotion	2'098	2'672
Préparations pour de nouvelles initiatives propres	128	128
Activités extraordinaires des bureaux de liaison	598	915
Activités extraordinaires du CCS Paris	425	289
Innovation & Société	1'631	1'477
Design & Médias Interactifs	1'127	1'470
Legs Dorothea Thalmann-Steinmann	587	563
État au 31.12	6'880	7'857

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Coûts de projets selon ZEWO

Les coûts directs de projets représentent des fonds que Pro Helvetia met à la disposition de tiers. Cela comprend également les prestations qui contribuent directement à la mise en œuvre des projets soutenus (par exemple, les frais de personnel directement attribuables à un projet). Les coûts d'appui aux projets sont des prestations administratives engagées dans le cadre de projets culturels externes et internes (par exemple, les coûts de conception, de conseil et de promotion). Les frais administratifs comprennent tous les coûts qui n'ont pas d'influence directe sur les projets, mais qui sont nécessaires à l'accomplissement du mandat légal de Pro Helvetia. Les calculs sont basés sur la norme de l'organisme de certification des organisations à but non lucratif (ZEWO).

Montants en kCHF	2024		2023		Changement	
Coûts du projet	39'709	87,0 %	39'408	86,8 %	301	0,8 %
Coûts administratifs	5'946	13,0 %	5'982	13,2 %	-36	0,0 %
<b>Total des coûts</b>	<b>45'655</b>	<b>100,0 %</b>	<b>45'390</b>	<b>100,0 %</b>	<b>265</b>	<b>0,6 %</b>

### Passifs éventuels

Il n'y a pas de passifs éventuels.

### Engagement découlant de contrats de location

L'engagement découlant du contrat de location avec la ville de Zurich, qui expire à la fin du mois d'octobre 2034, s'élève à 5'623 kCHF (année précédente 6'132 kCHF).

### Transactions avec des parties liées

La contribution fédérale s'élève à 46'040 kCHF (exercice précédent : 45'597 kCHF). Il n'y a pas eu d'autres transactions avec des parties liées au cours de l'exercice sous revue (sauf la fondation de prévoyance personnelle, voir ci-dessous).

### Rémunération des membres des organes de direction

Au cours de l'exercice sous revue, un montant total de 52 kCHF (exercice précédent : 63 kCHF) a été versé aux membres du Conseil de fondation (y compris le président) et un montant total de 879 kCHF (exercice précédent : 954 kCHF) aux membres de la Direction.

### Fondation de prévoyance professionnelle

Pro Helvetia adhère contractuellement à la Caisse fédérale de pension PUBLICA. En 2024, des contributions d'un montant total de 1'539 kCHF (exercice précédent : 1'502 kCHF) ont été versées à PUBLICA. Le taux de couverture estimé au 31 décembre 2024 est de 104,6 % (exercice précédent effectif : 98,3 %).

### Événements postérieurs à la clôture du bilan

Aucun événement postérieur à la date de clôture du bilan n'a pu avoir un impact significatif sur le bilan et le compte de résultat. Les présents comptes annuels 2024 ont été approuvés par le Conseil de fondation de Pro Helvetia le 26 février 2025.

### Gestion des risques

En 2024, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a examiné la gestion des risques chez Pro Helvetia et constaté qu'aucun système formalisé et efficace, adapté à la taille et aux activités de l'institution, n'avait encore été mis en place bien qu'il y ait, au sein de la fondation, une forte conscience des risques et que les situations à risque sont identifiées à temps. En réponse, Pro Helvetia a entrepris l'implémentation d'un système de gestion des risques et de compliance, avec l'accompagnement d'une experte externe. L'objectif est que le Conseil de fondation adopte ce système et la politique de gestion des risques associée d'ici fin février 2025, pour une mise en œuvre complète d'ici l'été 2025.

Pro Helvetia dispose également d'un système de contrôle interne (SCI) adapté aux risques financiers.



# RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



Fiduciaire · Conseil fiscal et juridique  
Audit · Conseil d'entreprise  
Services RH · Solutions informatiques globales

## Rapport de l'organe de révision

Au conseil de fondation de  
Pro Helvetia  
Zurich

### Rapport sur l'audit des comptes annuels

#### *Opinion d'audit*

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Pro Helvetia (la fondation), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et le tableau de variation du capital pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que l'annexe. Conformément à Swiss GAAP RPC, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

#### *Fondement de l'opinion d'audit*

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Responsabilités du conseil de fondation relatives aux comptes annuels*

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC et aux prescriptions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation de l'organisation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil de fondation a l'intention, ou pas d'autre choix réaliste que, de liquider la fondation ou de cesser ses activités.

#### *Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

OBT SA  
Hardturmstrasse 120 | 8005 Zurich  
T +41 44 278 45 00 | obt.ch





Fiduciaire · Conseil fiscal et juridique  
Audit · Conseil d'entreprise  
Services RH · Solutions informatiques globales

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <https://www.oxportsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

#### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

OBT SA

Christian Siegfried  
expert-réviseur agréé  
réviseur responsable

Dominik Suter  
réviseur agréé

Zurich, le 7 février 2025

- comptes annuels 2024 comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, tableau de variation du capital et l'annexe



**SOUTIEN,  
CONNEXION,  
IMPULSION.**

Engagée pour  
la culture  
en Suisse et  
dans le monde.



**COMPTES ANNUELS 2024**



PRO HELVETIA  
Fondation suisse pour la culture  
Hirschengraben 22  
CH-8024 Zurich  
T +41 44 267 71 71  
info@prohelvetia.ch  
www.prohelvetia.ch